

	<p style="text-align: center;">UNION DES FORCES DEMOCRATIQUES RWANDAISES (UFDR) www.ufdr.org ufdrwanda@yahoo.fr UNION OF RWANDESE DEMOCRATIC FORCES Postbus 3124 2280GC, Rijswijk, Netherlands Tél. & Fax : (0031) 1 80 63 38 22 et (0033) 4 78 39 68 22</p>
---	--

**LA RECONCILIATION NATIONALE COMME PREALABLE
A LA SECURITE ET A LA PAIX DURABLES
AU RWANDA ET DANS LES PAYS DES GRANDS LACS DE L'AFRIQUE.**

Par Victoire Ingabire Umuhiza

Présidente du RDR et de l'Union des Forces Démocratiques Rwandaises (UFDR)

1. INTRODUCTION

C'est pour moi un grand plaisir d'avoir eu cette opportunité de revenir encore sur ce sujet délicat. Beaucoup de collègues de l'opposition démocratique ont eu à aborder ce sujet. Je vais donc m'efforcer de ne pas trop revenir sur du « déjà dit » en me limitant à bien clarifier le contenu, la faisabilité et les perspectives d'une réconciliation effective des rwandais.

La réconciliation des rwandais est un sujet que le régime actuel voudrait banaliser, en embaumant son contenu par des discours démagogiques qui cachent à peine son incapacité à conduire le peuple rwandais vers une vraie réconciliation.

Actuellement, quand on aborde la réconciliation du peuple rwandais, les gens pensent directement au génocide. Pourtant la réconciliation est un besoin ressenti de longue date même si le sujet n'a été officiellement abordé la première fois que durant les accords d'Arusha entre les représentants de la deuxième République et le FPR. Bien entendu, actuellement il est difficile de parler de réconciliation sans faire référence au génocide rwandais, un des pires crimes contre l'humanité. Nous nous inclinons devant toutes les victimes du drame rwandais qui ont atteint plus de 3 millions de personnes. Nous honorons leur mémoire et solidarisons avec les survivants.

Réduire la tragédie rwandaise à une rivalité entre les Hutu et les Tutsi, c'est faire cas de confiance naïve de l'homogénéité politique supposée des Hutus ou des Tutsis. En réalité, l'ethnisme n'est pas un produit fatal de l'histoire du Rwanda. Il est le résultat de luttes pour un pouvoir sans partage qui condamne une partie de la population à

être des citoyens de deuxième catégorie. La réconciliation des rwandais ne peut donc pas se limiter qu'au chapitre du génocide.

En effet, le problème ne se situe pas au niveau des ceux qui sont « victimes » du génocide et leurs « bourreaux », mais de tout le peuple rwandais qui doit trouver un meilleur système de gouvernance qui n'exclut personne, un Etat de droit qui permette à tout un chacun de jouir pleinement de ses droits tout en s'acquittant entièrement de ses devoirs.

2. DU CONTENU DE LA RECONCILIATION

La réconciliation est un processus, elle vise un savoir-vivre ensemble harmonieux pour un futur plus radieux. Nous ne devons pas aborder la réconciliation comme si elle ne concernait que nous les adultes. La bonne vision d'un grand homme politique est de pouvoir et de savoir faire des plans pour les générations futures. Avec toutes les horreurs et traumatismes vécus, il sera peut-être difficile pour les adultes de se réconcilier facilement à court terme, mais il faut préparer un Rwanda meilleur pour nos enfants, afin que ce qui s'est passé ne se reproduise plus. Notre combat se place dans cette perspective.

Pour l'UFDR, la réconciliation est donc un processus visant à permettre aux rwandais de trouver un mode de vivre ensemble pacifiquement. Pour ce faire, il ne s'agit pas de prendre des mesures contre les symptômes et/ou les effets, bien qu'il faille les juguler, mais il s'agit plus fondamentalement de prendre des mesures contre les causes qui sont à l'origine de la violence devenue endémique entre les rwandais.

En abordant le problème sans émotivité ni passion, toute analyse objective de la crise rwandaise montre que les problèmes entre rwandais sont de nature politique. La féodalité monarchique, puis les oligarchies sous différentes Républiques ensuite, ont eu recours à l'ethnisme et au régionalisme à cause de leur incapacité d'avoir une politique cohérente et nationale qui permette à tout un chacun de jouir de ses droits et de ses libertés.

La bipolarisation ethnique et les réflexes de solidarité automatiques développés et vulgarisés par les oligarchies Tutsi et Hutu qui se sont succédées au pouvoir, constituent des facteurs de tension permanente au sein de la société. Si réellement les Hutu et les Tutsi veulent vivre ensemble, ils devraient s'accepter dans leurs multiples ressemblances et différences, développer une culture de tolérance, d'ouverture, d'acceptation et de respect mutuels.

L'existence au Rwanda des Hutu, des Tutsi et des Twa est une réalité politique et historique au Rwanda. L'antagonisme entre ces groupes sociaux, devenus par abus de langage des ethnies, a été accentué par une mauvaise gouvernance qui a privé aux uns et aux autres leurs droits politiques, économiques et socioculturels inaliénables. Nier l'existence des « ethnies » pour des raisons de manœuvres politiques, c'est jouer la

politique de l'autruche qui peut conduire même jusqu'au négationnisme proprement dit du génocide rwandais. On ne peut pas en effet parler de génocide tout en refusant de reconnaître l'existence des « ethnies » et des causes qui sont à l'origine de ce drame. Ca serait de la pure hypocrisie.

La réconciliation nationale rwandaise est donc d'abord une affaire de tous les citoyens rwandais sans distinction. Elle consiste donc à faire asseoir ensemble tous les groupes protagonistes, les rwandais de tout horizon, de différentes convictions politiques et religieuses, des femmes et des hommes, des jeunes et des vieux, ceux qui se sentent lésés et ceux qui sont partie prenante du système en place pour qu'ils se mettent d'accord sur un meilleur système de gouvernance et les règles de la gestion du pouvoir politique. Le peuple rwandais doit s'entendre sur des mécanismes politiques et institutionnels qui préviennent la concentration du pouvoir aux mains d'une personne, d'une oligarchie militaire ou civile, d'une ethnie ou d'une région.

3. DE LA FAISABILITE D'UNE RECONCILIATION EFFECTIVE

L'UFDR ne voit pas comment la réconciliation des rwandais soit possible sans un dialogue inter-rwandais hautement inclusif. L'UFDR reste convaincue que la réconciliation n'est possible que s'il y a un environnement politique propice à ce processus et à tout ce que qu'il implique. Or dans un climat de terreur, les rwandais de l'intérieur du pays ont été massivement contraints le 26 mai 2003 d'adopter par référendum une nouvelle Constitution antidémocratique et liberticide élaborée sur mesure du dictateur en place.

Pourtant, c'est la Constitution et les lois qui en découlent qui règlent l'exercice et la gestion du pouvoir au pays. Dans la mesure où cette Constitution exclut toute existence d'une opposition au régime en place, prive aux membres des partis politiques d'opposition d'exercer librement leurs droits politiques, et ferme l'espace d'action à la société civile non affiliée au FPR, nous trouvons très erroné parler de processus de réconciliation au Rwanda. On ne peut pas parler de réconciliation dans les conditions actuelles où le pouvoir refuse aux gens d'exprimer leurs griefs et leurs revendications, où un groupe de personnes se prétendent seuls détenteurs de la vérité, où la pointe du fusil dicte une seule version de la vérité.

La réconciliation n'est pas possible dans un système où la population est soumise à un deuil discriminatoire permettant aux uns de pleurer et d'enterrer leurs morts dans la dignité, tout en le refusant aux autres. La réconciliation des rwandais est impossible avec une Constitution qui consacre l'impunité. Elle est impossible dans un régime qui a institutionnalisé des tribunaux populaires, jadis ayant fonction de rencontres pour la réconciliation, et qui doivent actuellement juger certains Hutus suspectés d'implication dans le crime de génocide envers les Tutsi, mais auxquels on interdit d'être saisis des crimes que les Tutsi du FPR ont commis contre la population civile innocente.

Non. La réconciliation nationale ne peut pas être construite sur le mensonge et elle n'est donc pas possible avec le régime du FPR. L'exclusion politique que continue de pratiquer le FPR en usurpant tous les rennes du pouvoir tant politique, économique et que culturel, ainsi que son interférence journalière dans le système judiciaire, ne peut en aucun cas favoriser la réconciliation. La persistance d'une telle situation ne fait qu'hypothéquer toutes les chances de réconciliation, sans laquelle la paix et la sécurité resteront précaires pour le Rwanda et pour la région des Grands Lacs en général.

4. LE ROLE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE.

Il est vrai que la réconciliation des rwandais est avant tout une affaire des rwandais. Néanmoins la communauté internationale peut influencer sur sa dynamique et ses chances de réussite. En effet, en appuyant la dictature en place ou en le contraignant à l'ouverture, la communauté internationale peut faire échec ou peut faire réussir la réconciliation nationale.

Mais, force est de constater qu'après avoir toléré que des réfugiés retournent en force les armes à la main contrairement aux conventions existantes, les Nations Unies ont abandonné le peuple rwandais à lui seul, à la solde des pires criminels jamais connus par le peuple rwandais. Dans les chroniques de la presse déferlent actuellement différentes formes de demande pardons les unes moins sincères que les autres. Mais beaucoup sont ceux qui ne font rien pour corriger leurs défaillances du passé. Comme l'a si bien dit le Secrétaire Général des Nations Unies dans sa communication lors de l'ouverture de la conférence de commémoration du génocide rwandais¹, la Communauté internationale a péché par omission par manque de volonté politique. Aujourd'hui encore, ce manque de volonté politique pour aider le peuple rwandais à retrouver sa dignité persiste.

Pourtant les Nations Unies avaient créé un Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) non seulement pour juger les responsables du génocide rwandais, des crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis au Rwanda depuis 1994, mais aussi pour aider les rwandais à se réconcilier. Mais au lieu de pratiquer une justice équitable et impartiale, une justice réconciliatrice pour tous, le TPIR s'est rapidement transformé en tribunal du vainqueur sur le vaincu.

En effet, malgré que différents rapports des experts des Nations Unies attestent l'implication des deux parties en conflit (1990-1994) dans les crimes sous mandat du TPIR, aucun membre du FPR n'a jusqu'à présent été arrêté par ce tribunal. Par contre, toutes les tentatives initiées pour poursuivre les membres du FPR ont été suffoquées, des enquêteurs du TPIR ont été remerciés, des dossiers d'enquêtes ont été retirés de la circulation et même le Procureur Mme Carla Del Ponte a été dessaisi de ces dossiers par le Conseil de Sécurité sur pression du FPR !

¹ *Communiqué de presse SG/SM/9223*)

Ceci vient s'ajouter à d'autres tentatives visant à couvrir les crimes commis par des membres du FPR, tel que l'obstruction à la publication du rapport de Gersony. Ce sont les mêmes milieux qui ont relativisé les massacres du camp de réfugiés de Kibeho qui coûtèrent la vie à plus de 8000 personnes dont beaucoup de femmes et d'enfants. Ce sont les mêmes qui ont fait un toilettage de beauté au rapport faisant objet de crimes de génocide commis contre les réfugiés Hutu en RDC et qui n'ont pas manqué de recommander que les bourreaux soient juges d'eux-mêmes.

C'est dans ce même cadre que le TPIR a refusé jusqu'à présent de se saisir de l'enquête de l'acte terroriste qui a coûté la vie au Président Habyarimana Juvénal, à son homologue le Président du Burundi Cyprien Ntaryamira, aux personnalités politiques et militaires qui les accompagnaient et aux pilotes français qui étaient aux commandes l'avion qui les transportait. Pourtant il transparaît dans tous les rapports de l'ONU, de l'O.U.A. et des experts indépendants que cet assassinat a été l'élément déclencheur du génocide en 1994. En effet après des exactions commises dans la zone occupée par le FPR qui avaient contraint au déplacement de plus de 1 millions de personnes aux portes de Kigali à la veille de la reprise des hostilités, après plusieurs assassinats dont certains visaient des personnalités politiques opposés aux plans du FPR tels que les élus de la zones tampon de la préfecture de Ruhengeri dans les communes Cyeru et Nyamugali, les massacres de Kinihira, l'assassinat de M. Gapyisi Emmanuel du MDR, celui de Bucyana Martin de la CDR et Gatabazi Félicien du PSD, l'assassinat du Président Habyarimana Juvénal, dernier rempart de l'unité nationale qui avait réussi jusqu'alors à contenir par son charisme les dérapages, le Rwanda a sombré dans l'horreur.

L'UFDR a toujours réclamé que l'enquête sur l'attentat contre cet avion soit faite pour découvrir qui était les vrais planificateurs du génocide rwandais. Qui qu'ils soient, des Hutu ou des Tutsi, les extrémistes qui ont planifié et exécuté cet attentat savaient pertinemment qu'ils allaient précipiter le pays dans l'horreur. Malheureusement jusqu'à présent aucune enquête n'avait été jamais faite, malgré la recommandation du Conseil de Sécurité à faire la lumière sur cet attentat.

Nous sommes heureux de constater que le juge Bruguière a été saisi par l'une des familles des victimes pour que les terroristes responsables de cet acte soient poursuivis. Les premières révélations de résultats de cette enquête sont entrain de donner une nouvelle dynamique sur la recherche de la vérité. Ceci tombe même au bon moment où le monde entier a fait de la lutte contre le terrorisme sa première priorité. C'est pourquoi nous trouvons l'hystérie du régime de Kigali complètement injustifiée, car Kagame ne doit pas être au-dessus des lois internationales. De quoi M. Kagame a-t-il peur qui le pousse jusqu'à agiter ses mesures de rétorsion contre la France, comme si le pouvoir français devait faire entrave à la justice? La France a-t-elle empêché que certains de ses hauts politiciens soient déférés devant la justice? Non.

M. Kagame doit laisser la justice suivre son cours et se montrer disposé à s'expliquer devant la justice comme le font d'autres chefs d'Etat et ou de gouvernement qui se respectent.

M. Kagame déclare ne pas éprouver des sentiments de regrets pour la mort de celui qu'il classe comme dictateur. Il est toutefois profondément déplorable que M. Kagame, qui se veut un chef d'Etat respecté, qui à longueur de journée, passe son temps à exiger aux chefs d'Etat et aux populations entières à s'incliner et à demander pardon, n'ait exprimé aucun sentiment de regret pour les autres membres victimes de l'avion qui transportait le Président Habyarimana Juvénal. Mais faut-il encore souligner que les propos de l'actuel dictateur de Kigali tombent mal à propos, car il est quasi unanime que le Rwanda moderne n'a jamais connu de pire dictature que l'actuelle. M. Kagame n'a de leçons de morale à donner à personne. A le prendre à ses mots, on devrait conclure que, pire dictateur qu'il est, il ne mérite que le même sort ! Mais pour l'UFDR, toute personne mérite de bénéficier de son droit de défense devant la justice. Personne ne doit être victime d'une exécution extrajudiciaire. Nous voulons donc que M. Kagame reste en vie et réponde de ses crimes devant une justice internationale indépendante.

M. Kagame a peur que la vérité ne finisse par le démasquer et qu'il ne serait plus quoi dire devant les rescapés, s'il venait à être établi qu'il a consciemment fait massacrer les siens uniquement pour s'emparer du pouvoir politique total qu'il exerce actuellement sans partage. Le témoignage que vient de publier Abdul Ruzibiza, son ancien officier de renseignement confirme ce fait.

M. Kagame a peur que toutes les listes sauvages des prétendus penseurs et planificateurs du génocide rwandais ne soient caduques. M. Kagame a peur que sa responsabilité politique et criminelle dans le génocide rwandais ne finisse par être mise à jour et ne serve de décharges à ceux qu'il a accablés d'accusations jusqu'aujourd'hui. Il a peur que toutes ses thèses sur le révisionnisme et le négationnisme n'aient plus de fondements et ne se retournent contre lui. Si non il ne devrait pas faire entrave à la justices en refusant à livrer les criminels qui se cachent dans le FPR et sur lesquels il s'appuie pour pérenniser sa dictature.

L'UFDR soutient que toute la lumière soit faite sur toutes les circonstances qui ont amenés les rwandais à s'entretuer, que les vrais penseurs, planificateurs et exécutants du génocide rwandais répondent tous de leurs actes devant la justice, indépendamment de leurs ethnies, de leur rang social ou de leurs fonctions. C'est à ce seul prix qu'il y aura la réconciliation. C'est pourquoi l'UFDR a mis dans son programme la création d'une Commission Vérité et Réconciliation. Mais pour que ceci se puisse réaliser, il faut qu'au préalable tout rwandais puisse être en mesure de dire ce qu'il pense, ce qu'il sait et donne témoignage en toute liberté sur ce qui s'est passé pour que chacun puisse vider ses rancœurs et panser ses plaies.

5. PERSPECTIVES D'AVENIR.

La Communauté Internationale doit aider le peuple rwandais à se réconcilier. Elle doit l'aider à connaître la vérité. Les gouvernements qui continuent d'appuyer la dictature de Kagame en l'encourageant à faire une fuite en avant, devraient leurs positions s'ils veulent vraiment appuyer la réconciliation du peuple rwandais, et promouvoir la paix et la sécurité durables dans la région des Grands Lacs.

Nous avons noté avec satisfaction que durant la conférence qui s'est tenue dans les enceintes de l'ONU commémorant le génocide rwandais, une recommandation positive de : « *envisager l'établissement de nouvelles règles de souveraineté responsable qui se fondent sur le principe selon lequel quand un Etat ne peut ou ne veut pas protéger sa population, la Communauté Internationale a l'obligation d'intervenir* ». Ceci éviterait que ce qui s'est passé au Rwanda ne se reproduise plus. Car si cette disposition avait existé, les Nations Unies n'auraient pas dû céder aux menaces du FPR l'intimant à ne pas s'interposer entre les forces combattantes pour sauver les populations civiles innocentes².

Nous réitérons notre conviction que la paix et la sécurité de la région ne dépendent pas seulement du désarmement et du rapatriement forcé des réfugiés ou des membres de l'opposition armée, mais surtout d'une solution politique globale. L'UFDR a la ferme conviction que la paix dans la sous-région restera menacée tant qu'une solution appropriée au très lourd contentieux inter-rwandais ne sera pas trouvée, car c'est le Rwanda qui constitue le principal foyer de l'incendie qui ravage actuellement la région des Grands Lacs. C'est pourquoi nous demandons à la communauté Internationale, notamment aux Etats Unies d'Amérique, à l'Union Européenne et en particulier à la Belgique, la Grande Bretagne et aux Pays-Bas de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que le régime du FPR donne l'espace politique nécessaire afin de permettre à l'opposition politique de donner sa contribution à la réconciliation du peuple rwandais.

² "Africans know what they need. We don't accept that a foreign force can come to Rwanda and establish law and order," RPF Secretary General Theogene Rudasingwa told a news conference in Nairobi. United Press International May 23, 1994, Monday, BC cycle ;

Jacques ..Bihozagara a également écarté la proposition faite par le secrétaire général de l'ONU, Boutros-Boutros Ghali, d'envoyer sur place une force de paix des Nations unies. «La communauté internationale ne peut pas arrêter les massacres. Seuls les Rwandais peuvent le faire», AFP; AP; Le Monde Mercredi 4 mai 1994 B7Reuter

Mulindi, Rwanda, Tuesday. : RWANDAN rebels warned tonight that if United Nations peacekeepers came between their forces and Government troops, they would be treated as the enemy and engaged. "Should the (UN) force come in between the two warring sides then it will be treated as an enemy force and will be engaged," said Denis Polisi, deputy vice-chairman of the Rwanda Patriotic Front (RPF).

Copyright 1994 Caledonian Newspapers Ltd. The Herald (Glasgow) May 18, 1994 ;